



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)  
Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

N° A2025-44  
Voirie

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**Vu** la demande présentée par GEOFONDATION, représentée par Madame RANDRIANASOLO Onihasina, en date du 05 mai 2025 pour des travaux d'investigation géotechnique pour unité de traitement et poste de relevage et réalisation de sondage à l'aide d'une foreuse en bord de route, Rue de la Racace sur la commune de Cubzac-les-Ponts,

### ARRETE

**ARTICLE 1** - Afin de pouvoir sécuriser les travaux Rue de la Racace sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour des travaux d'investigation géotechnique pour unité de traitement et poste de relevage et réalisation de sondage à l'aide d'une foreuse en bord de route, un empiètement sur la chaussée sera effectif, la largeur de la voie maintenue sera de 3 mètres au droit du chantier du lundi 12 mai 2025 au vendredi 16 mai 2025.

**ARTICLE 2** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur (GEOFONDATION),

Fait à Cubzac les Ponts, le **14 MAI 2025**  
Pour le Maire et par délégation du Maire,  
Le 3<sup>ème</sup> Adjoint à la voirie  
Jean-Pierre PRAT



- Le Maire,*
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
  - Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

